



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

AVIS DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 6 février 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

175, chemin du Lac (vacant) – lot 5 365 294

La première demande vise à autoriser une superficie maximale au sol du bâtiment principal à 125 m² en lieu et place de 112,8 m² maximum. À noter que l'aire constructible du lot est respectée.

La seconde demande vise à autoriser une hauteur minimale du bâtiment principal à 7,53 m en lieu et place de 8 m minimum.

La troisième demande vise à autoriser la présence d'un usage complémentaire, soit un bureau pour travail à domicile, au 2^e étage du garage privé attaché en lieu et place de ne pas avoir un usage complémentaire au 2^e étage du bâtiment.

Le tout selon le Règlement de zonage n^o 480-85 en vigueur.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 17 janvier 2018

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.ville.st-augustin.qc.ca